



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



CORONAVIRUS – INFORMATIONS UTILES

La Confédération et les cantons ont durci leurs mesures pour lutter contre la pandémie due au COVID-19. A ce propos :

- La hotline du canton de Berne est à disposition pour fournir des informations générales sur le coronavirus: **0800 634 634**.
- Le site du canton, www.be.ch/corona (en allemand et en français) est actualisé en permanence.
- Pour les questions d'ordre médical, il faut appeler la ligne d'information de l'Office fédéral de la santé publique au **058 463 00 00**.

Autres informations importantes :

- Pour des questions liées aux écoles enfantines et primaires, vous pouvez appeler le 032 751 24 79.
- Un groupe de citoyens a mis en place un système communautaire proposant des solutions aux personnes impactées par la propagation du nouveau coronavirus.

- Lien pour les personnes qui souhaitent proposer un service : <https://forms.gle/a5ZdLwJyG1QN49Mv7>
- Lien pour les personnes qui ont besoin d'un service : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1phBTtLmRT8ecgdhNRtIPb1mjWnn7ByCJQJcbLFboASU/edit?usp=sharing>

Le contenu se met à jour automatiquement. Pour les personnes moins habituées à l'Internet, 5 coordinateurs peuvent récolter les demandes des gens qui ont besoin de services à La Neuveville. Ils répondent au 078 714 45 53 et 078 799 87 33.

Le lien vers le groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1120013031664421/about/>

CHANCELLERIE MUNICIPALE

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE COMMUNALE

En raison de l'afflux important d'utilisateurs, les règles mises en place à la déchetterie (nombre de personnes, distance, etc.) n'ont pas pu être respectées et la sécurité des usagers et du personnel n'était plus garantie.

Il a donc été décidé de fermer la déchetterie au public dès :

**vendredi 20 mars 2020 à midi
et jusqu'à nouvel avis.**

Nous vous rappelons que, pour les matières qui y sont récoltées, les magasins reprennent le vide.

Pour certains déchets et selon la nécessité, la Commune pourrait mettre en place un service de collecte adapté à la situation.

La collecte des déchets ménagers les mardis et des déchets verts les mercredis reste en vigueur.

Merci de votre compréhension.

Le service de la gestion du territoire
La Neuveville, le 24 mars 2020

Avis de construction

****annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité de La Neuveville des 8 et 15 mars 2019****

« La réserve de droit déposée lors de la première publication demeure valable »

Requérants : Madame et Monsieur Anne-Lise et Pierre Monné, Rue de la Loge 23, 2502 Biel/Bienne.

Auteur du projet : Kocher-architektur, Case postale 90, 2562 Port.

Emplacement : parcelle no 1042, au lieu-dit : «Ch. de Saint-Joux 50», commune de La Neuveville.

Projet : transformation et agrandissement de la maisonnette existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PPR no 4 « Poudeille-Chavannes » (partie Ouest).

Zones de protection : mur protégé, zone de protection des rives, chemin de randonnée pédestre caractéristique.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

CONTRÔLE DES PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES

La police administrative de La Neuveville a décidé, dès le 20 mars 2020, de renoncer au contrôle des places de stationnement en zones bleues et en zones horodateurs, et cela jusqu'à nouvel avis. Le parage hors cases ne sera toutefois pas toléré et reste amendable.

Cette mesure a déjà été publiée sur le site Internet communal le 20 mars dernier.

Pensez à appliquer scrupuleusement les mesures édictées par la Confédération !

Protégez-vous et protégez les autres !

POLICE ADMINISTRATIVE

AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du téléseuil de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services téléseuil sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

de février à octobre 2020

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Parler pour se libérer

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Judi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	10.04.2020		Vendredi Saint
Lundi	13.04.2020		Pâques
Judi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.



ASSEMBLÉE ORDINAIRE Commune bourgeoise Prêles

ANNULATION

Mardi 5 mai 2020

Bâtiment administratif bourgeoise – Prêles

En raison de la crise liée au COVID-19, l'Assemblée de printemps de la Commune bourgeoise de Prêles, Initialement prévue le 5 mai 2020 est reportée à une date ultérieure qui sera fixée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Merci à toutes et à tous de votre attention

Le Conseil bourgeois
2515 Prêles



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Le Conseil communal

FERMETURE TEMPORAIRE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison de l'aggravation de la propagation de l'épidémie de coronavirus, nous informons les citoyens que les guichets de l'administration communale sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020, pour une période indéterminée.

Il est cependant possible de contacter l'administration, soit par

- Téléphone : 032 315 70 70

- Courriel : info@leplateaudediesse.ch

- Courrier postal : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Il vous est également loisible de déposer vos lettres ou autres communications importantes dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, disposée à l'entrée extérieure, à proximité du panneau délimitant les heures d'ouverture.

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture des guichets, vous pouvez également appeler le Maire au **079 444 78 87**.

Des temps supplémentaires d'attente pour le traitement administratif des dossiers sont à prévoir

Le personnel technique, quant à lui, poursuivra ses missions sur le terrain

Prêles, le 16 mars 2020

L'administration communale

RECHERCHE DE MEMBRE COMMISSION SCOLAIRE COLLÈGE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

À la suite de l'élection de Mme Catherine Favre Alves au Conseil communal, nous sommes à la recherche d'une personne pour la remplacer au sein de la Commission scolaire du Collège du district de La Neuveville, afin d'y représenter notre commune.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, d'ici au **30 avril 2020**.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale

ELECTIONS FÉDÉRALES, CANTONALES ET COMMUNALES CRÉATION D'UN BUREAU DE DÉPOUILLEMENT PERMANENT

La Commune mixte de Plateau de Diesse est à la recherche de personnes intéressées à intégrer un bureau de dépouillement permanent, appelé à fonctionner lors des élections fédérales, cantonales et communales.

Il s'agit d'un engagement sur un dimanche, toute la journée, à intervalle plus ou moins régulier (une fois par année, trois années sur quatre). La rémunération prévue est de CHF 30.00 par heure.

Pour toute question, vous pouvez appeler Mme Christine Grandjean au 032 315 70 70.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous annoncer par courrier ou par mail d'ici au 31 mars 2020.

L'administration communale

MISE SOUS PLI DU MATÉRIEL DE VOTE

La Commune mixte de Plateau de Diesse est à la recherche d'une personne pour soutenir l'administration communale lors de la mise sous pli du matériel de vote.

Il s'agit d'un engagement de 1 à 2 journées 4 à 5 fois par année. La rémunération prévue est de CHF 30.00 par heure.

Pour toute question, vous pouvez appeler Mme Christine Grandjean au 032 315 70 70.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous annoncer par courrier ou par mail d'ici au 31 mars 2020.

L'administration communale

DÉCHETTERIES VERTES DÉCHETS NON-COMPOSTABLES

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, pour les détenteurs des vignettes vertes, uniquement les déchets suivants :

**branches, déchets de jardin,
gazon, épiluchures.**

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions. L'administration communale



AIDE AUX COURSES POUR LES AÎNÉS

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le **Groupe d'Animation de Prêles** souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Aînés de Lamboing

Mme Moser Malika - 079 311 33 43

Mme Lecomte Alexia - 078 865 80 60

Aînés de Prêles

Mme Graf Audrey - 032 315 31 52 ou 079 281 95 22

Mme Simon-Vermot Nathalie - 032 932 22 00 ou 079 519 93 93

Mme Wüthrich Christine - 078 682 58 10 ou 032 315 29 48

Aînés de Diesse

Le GAP n'ayant pas de membre domicilié à Diesse, il faut contacter une des cinq membres mentionnées ci-dessus.

Votre équipe du GAP

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Avis de construction

Requérante : Madame Daniela Blauner, Derrière Montet 7, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle no 2400, au lieu-dit : "Derrière Montet 7", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : pose d'un mât de bateau, d'une hauteur de 9 mètres, dans le jardin pour hisser de petits drapeaux maritimes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé :
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0



www.swissheart.ch

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



www.attaquocerebrale.ch



Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

Chagrin d'amour?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits et gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE TAT

Contacter pour les dons 00-0100-0
www.147.ch

Je me sens mal!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits et gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE TAT

Contacter pour les dons 00-0100-0
www.147.ch

Je me sens seul/e.
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits et gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE TAT

Contacter pour les dons 00-0100-0
www.147.ch

Une urgence?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits et gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE TAT

Contacter pour les dons 00-0100-0
www.147.ch

Ancien district de La Neuveville

PRESCRIPTIONS D'ESTIVAGE 2020 DU CANTON DE BERNE

Les prescriptions d'estivage 2020 du canton de Berne ont été mises en ligne sur le site Internet du Service vétérinaire cantonal et seront publiées dans la prochaine Feuille officielle (**semaine 13**).

Les dispositions relatives au pacage frontalier, aux mesures d'hygiène et de protection des animaux pour l'estivage 2020 sont également présentes sur le site.

Site Internet : www.be.ch/estivage

Le vétérinaire cantonal
Dr med vét Reto Wyss

CROIX ROUGE SUISSE - RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

La Croix-Rouge suisse Jura bernois recherche pour tout de suite des bénévoles temporaires pour effectuer des transports urgents et vitaux (dialyse, chimio, autres). Les personnes intéressées doivent impérativement ne pas être âgées de plus de 65 ans et ne pas être à risque selon l'ordonnance Covid-19 de la confédération. Renseignements : Tél. 032 489 10 03.

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne.
Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

SED

SYNDICAT POUR L'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSÉ

Le syndicat a pour but d'alimenter en eau potable ses membres en qualité et quantité suffisante. Son réseau d'alimentation est le Plateau de Diesse. Il puise ses ressources également sur le Plateau de Diesse et en cas de pénurie, il s'approvisionne aux sources de Brunnmühle via son réservoir à Schernelz.

Pour répondre aux exigences, nous cherchons pour le 1^{er} janvier 2021 ou une date à convenir un

Fontainier
(Degré d'occupation 30 %)

Dans cette fonction vous êtes responsable de la gestion technique du service des eaux.

Descriptif du poste :

- Organisation et surveillance de l'exploitation du service des eaux.
- Entretien des installations (réservoirs, stations de pompage, stations de captage) du réseau de distribution aux réservoirs aussi bien que de la technique.
- Gestion de la télécommande et des alarmes.
- Assurer le contrôle de la qualité ainsi que la documentation des installations.
- Application du manuel d'assurance et d'autocontrôle.
- Coopération pour l'élaboration du budget et de la planification des finances.

Profil recherché :

Vous détenez un CFC de monteur en installations sanitaires ou formation jugée équivalente, avec une solide expérience professionnelle de plusieurs années. En plus, vous êtes titulaire du brevet fédéral de fontainier (ou actuellement en formation ou disponible à suivre cette formation).

Vous avez en plus un sens de l'organisation. Vous êtes capable de travailler de façon indépendante et structurée. Vous avez une bonne résistance au stress et possédez de bonnes connaissances en informatique. La possession du permis de voiture est exigée.

Nous vous offrons un travail varié et d'importantes responsabilités.

Est-ce que vous êtes intéressé ? Paul Stauffer, actuel fontainier, répond volontiers à vos questions. Mobile : 079 529 33 05.

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit avec une photo actuelle jusqu'au 30 avril 2020 à l'adresse suivante : SED Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse. Raymond Rollier, Administrateur, Place du Marché 1, 2520 La Neuveville.



STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS COVID-19



Le Bibliobus interrompt immédiatement toutes ses tournées, dès le 16 mars 2020, conformément aux directives cantonales visant à limiter l'épidémie du Covid-19.

Tous les délais de prêts sont prolongés automatiquement jusqu'à la fin des mesures sanitaires.

Les rappels sont aussi suspendus.

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Sauser, Ch. de Chuffort 5, 2518 Nods.

Auteur du projet : M. Max Basler, architecte, Bachstrasse 15, 5000 Aarau.

Emplacement : parcelle no 126, au lieu-dit : "Route de Diesse 9", commune de Nods.

Projet : agrandissement du bâtiment existant pour la création de deux chambres froides, un vestiaire comprenant des sanitaires et l'agrandissement du local de vente.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village.

Dérogation : art.49 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal

Commune mixte de Nods

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée.**

Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL



Nouvelles de l'administration

Coronavirus : mesures d'assouplissement prises par l'Intendance des impôts

L'Intendance des impôts met en place différentes mesures dans le contexte de crise du coronavirus.

Dépôt de la déclaration d'impôt pour les particuliers et les personnes exerçant une activité lucrative indépendante :

l'échéance est repoussée au 15 septembre 2020.

Blocage des sommations et des poursuites jusqu'au 30 juin 2020 pour l'ensemble des créances cantonales.

Tranches d'impôt de l'année fiscale 2020 :

comme elles sont calculées sur la base des revenus réalisés antérieurement, il est possible que leur montant soit trop élevé. Vous pouvez payer uniquement l'impôt dont vous estimez que vous serez effectivement redevable pour l'année fiscale 2020.

Intérêt moratoire pour l'année fiscale 2020 :

il n'en sera pas perçu pour les impôts cantonaux et

communaux de l'année fiscale 2020, ni pour l'impôt fédéral direct.

Pas de mobilier à l'extérieur des take-aways

Qu'ils soient fermés, qu'ils pratiquent la vente à emporter ou qu'ils proposent un service de livraison, les établissements de restauration doivent enlever le mobilier installé à l'extérieur ou en empêcher l'accès, que l'espace soit public ou privé.

L'organe de conduite cantonal a informé les préfetures vendredi dernier de la réglementation concernant les établissements de vente à emporter. Celle-ci a été précisée pendant le week-end.

En vertu de l'article 6, alinéa 3, lettre b de l'ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, les services de petite restauration à emporter (take-aways) échappaient à l'obligation de fermeture jusqu'au 19 avril 2020 dans la mesure où ils vendaient des denrées alimen-

taires et des objets de consommation courante. La notion d'établissements de vente à emporter inclut les services de livraison à domicile et les offres de collecte de repas après commande. Les établissements de vente à emporter n'ont pas le droit de proposer des places assises et doivent condamner les sièges pour le public, même à l'extérieur.

Dans le canton de Berne, il est possible d'exploiter un établissement de vente à emporter sans autorisation s'il ne sert pas d'alcool. La vente d'alcool par des établissements de restauration autorisés à servir de l'alcool avec leurs plats à emporter reste réservée. Les heures ordinaires d'ouverture des magasins sont valables pour tous les take-aways (lundi au vendredi jusqu'à 20h, samedi jusqu'à 17h). Les livraisons à domicile ne sont pas concernées par cette restriction.

Afin d'éviter des rassemblements de personnes, les préfetures donnent l'ordre aux établissements de restauration d'enlever le mobilier ou d'en empêcher l'accès au public, que l'espace soit public ou privé.

9 Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Aufgrund der aktuellen Situation müssen ALLE Anlässe, inklusive Gottesdienst, ausfallen oder verschoben werden.

Wer ein seelsorgerliches Gespräch wünscht, kann gerne telefonisch Kontakt aufnehmen mit der diensthabenden Pfarrperson oder mit Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienste und Seelsorge

22. bis 27. März: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

28. März bis 11. April: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

La réception de notre secrétariat reste fermé au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudis après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au 079 352 38 12.

Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à laneuveville@cathberne.ch. Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Toutes les activités paroissiales sont annulées jusqu'à fin avril.

Des textes méditatifs, prières et prédications sont préparées pour chaque semaine. Ils sont volontiers envoyés à celles et ceux qui le souhaitent (032 315 27 37 ou stroueche@gmail.com)

Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1, 7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com

032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078.922.80.57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctabus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur demande : 032 315 21 32
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. Fermé jusqu'à nouvel avis.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



A vous la parole... Nous sommes là

Les jeunes ont droit à la parole et peuvent compter sur un interlocuteur.

Romain Jacot, animateur Connexion 3d est là pour toi qui as besoin de parler, de te confier, de partager, ou même simplement de te changer les idées. Et si l'idée d'un apéro-Skype te branche tu peux le contacter au numéro suivant : 079 716 69 36.

Chacun de vous peut trouver soutien et écoute auprès de tous les professionnels des paroisses de la région. Nous nous mettons à la disposition de tous, sans distinction de confession. Même si les activités habituelles sont supprimées pour un temps, nous tentons de faire preuve de créativité pour rester en lien avec vous et avons à cœur de développer une proximité sous d'autres formes. En plus du téléphone, nous mettons à votre disposition des textes méditatifs. Ceux-ci sont à disposition sur simple demande par courrier postal ou peuvent être téléchargés à cette adresse :

<https://paref2520.ch/cultes-a-distance/> et sur

<https://www.lac-en-ciel.ch/region-lac-en-ciel>

Contactez-nous :

• La Neuveville :

John Ebbutt, tél. 032 751 28 57 ; Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09 ; Marie-Laure Krafft Golay, tél. 032 315 11 53. Secrétariat, Stefan Wilczynski, tél. 032 751 10 35

• Diesse :

Stéphane Rouèche, tél. 032 315 27 37

• Nods :

Solveig Perret-Almelid, tél. 078 956 76 84

Les paroisses soutiennent également les mouvements citoyens qui assurent des services de livraison, de garde d'enfants et tout autre engagement qui montre la solidarité humaine. Elles se montrent aussi solidaires de tous les professionnels qui s'engagent dans les soins, les commerces pour que la vie continue, même à un autre rythme.

Prenez soin de vous. Prenez soin des autres

Instantané !

Quand le silence s'installe, retrouver sa beauté
Entendre les battements de son cœur
Ecouter les murmures, lire entre les lignes
Qu'être en vie nous est donné : c'est cadeau

Quand les liens sont interrompus,
Les visages éloignés, les mains séparées
Reprendre goût au son des voix aimées
Aux paroles qui disent l'amour et l'amitié

Quand le temps change, freine, ralentit
Savourer l'irruption de moments d'éternité
Un bourgeon qui éclate, une confiance donnée
Quitter un peu le faire pour entrer dans l'être

Quand la solitude vous brûle le cœur
Oser demander, parler, appeler, écrire
Il suffit d'un mot, d'un bonjour ou d'un oui
Pour se dire que jamais l'on est totalement seul

Quand la révolte gronde à cause de cette crise
Laisser sortir, dire, s'adresser même à Dieu
Car Dieu est malheureux de ce qui nous arrive
Son amour ne cherche ni coupables, ni responsables

Quand la souffrance s'installe, trop proche de nous,
Ne jamais la justifier, ni la déclarer nécessaire.
Elle est brutale et inutile, question sans réponse.
Au contraire, faire circuler l'amour même à travers elle.

Quand la joie cherche à jaillir, et l'espoir avec elle
Surtout la cultiver, lui donner de l'espace
Quand jugements et critiques sont lâchés dans la nature

Retrouver pour la vie la saveur du mot merci.

Marie-Laure Kraft Golay